

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE
Le 2 mai 2023

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette qui s'est réuni en séance ordinaire le 1^{er} mai 2023 à 19h00 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette, sis au 5 chemin du Village.

Sont présents : Monsieur Henri Pariseau, maire
 Monsieur Luc Dallaire, conseiller siège #1
 Madame Nathalie Lacasse, conseillère siège #2
 Monsieur Claude Desbiens, conseiller siège #3
 Monsieur Jacques Inkel, conseiller siège #4
 Madame Isabelle Loignon, conseillère siège #5
 Madame Marie-Andrée Vanzeveren, conseillère siège #6

Madame Adèle Grou, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, est présente.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance est ouverte à 19h02 par Monsieur le Maire Henri Pariseau. Madame Adèle Grou agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2023-05-056

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance de l'ordre du jour ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par la conseillère Isabelle Loignon,
IL EST RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ;

Et en laissant le point 12.0 Varia ouvert.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.0 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL

3.1 Séance ordinaire du 3 avril 2023

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4.1 Questions des citoyens

5.0 CORRESPONDANCE

6.0 TRÉSORERIE

6.1 Comptes payés

6.2 Comptes à payer

6.3 Dépôt du rapport d'autorisation des dépenses

7.0 VOIRIE

7.1 Rapport de l'inspecteur en voirie

7.2 Fauchage et débroussaillage

7.3 Acceptation de la liste des travaux routiers à faire en 2023

8.0 AQUEDUC

9.0 AVIS DE MOTION**10.0 RÈGLEMENTS****11.0 AUTRES AFFAIRES**

11.1 États financiers 2022

11.2 Rapport annuel 2022 sur la sécurité incendie de la MRC

11.3 PRABAM - Remise

11.4 Suivi mise en commun

11.5 Inspecteur en voirie

11.6 Demande de fermeture de valve

11.7 Rabais Camp Kionata

11.8 Invitation tournoi de poches

11.9 Don Loisirs East Hereford

11.10 Demande de don Société canadienne du cancer

12.0 VARIA**13.0 RAPPORTS**

13.1 Élus

13.2 Directrice générale par intérim

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

14.1 Questions des citoyens sur les dossiers de l'assemblée

15.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité.

3.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL3.1 De la séance ordinaire du 3 avril 2023**Résolution 2023-05-057**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 ;

SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Inkel,
APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse,
IL EST RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC4.1 Questions des citoyens

Un citoyen demande si sa demande de fermeture de valve sera traitée par le conseil.

5.0 CORRESPONDANCE

La Directrice générale par intérim a transféré aux élus les correspondances les concernant reçues depuis le 3 avril 2023 et leur fait un résumé verbal du contenu de celles-ci.

6.0 TRÉSORERIE6.1 Comptes payés**Résolution 2023-05-058**

Considérant que la directrice générale par intérim dépose la liste des paiements émis durant la période du 31 mars et le 27 avril 2023 au montant de 35 355,89 \$;

SUR PROPOSITION de la conseillère Isabelle Loignon,
APPUYÉE par le conseiller Luc Dallaire,
IL EST RÉSOLU

D'accepter la liste des paiement émis présentée au conseil municipal au montant de 35 355,89 \$ pour la période du 31 mars au le 27 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Comptes à payer

Résolution 2023-05-059

Considérant que la directrice générale par intérim dépose la liste des comptes à payer en date du 2 mai 2023 au montant de 20 267,10 \$;

SUR PROPOSITION de la conseillère Marie-Andrée Vanzeveren,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

D'autoriser le paiement des comptes à payer au montant de 20 267,10 \$.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 Dépôt du rapport d'autorisation des dépenses faites par la directrice générale

En conformité avec le Règlement 07-247 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et autorisant une délégation de compétences, la directrice générale par intérim dépose le rapport des autorisations de dépenses qui ont été faites entre le 31 mars et le 27 avril 2023.

Aucune dépense non planifiée n'a été autorisée.

7.0 VOIRIE

7.1 Rapport de l'inspecteur en voirie

La directrice générale par intérim fait un résumé du rapport de l'inspecteur en voirie.

7.2 Fauchage et débroussaillage

Résolution 2023-05-060

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions à deux fournisseurs différents pour le fauchage et le débroussaillage des chemins municipaux ;

Considérant qu' une soumission a été reçue ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

D'accorder le contrat de fauchage et de débroussaillage des chemins municipaux à l'entreprise « Transporteurs Sherbrooke Unifié Inc. » au montant de 165,00\$ par heure selon le tarif prévu à l'offre de service daté au 30 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 Acceptation de la liste des travaux routiers à faire en 2023

Résolution 2023-05-061

Considérant que la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette désire faire une demande de subvention au Projets Particuliers d'Amélioration par Circonscription Électorale (PPA-CE) pour les travaux routiers prévus en 2023 ;

Considérant que la directrice générale par intérim a présenté une liste des travaux à effectuer ;

SUR PROPOSITION du conseiller Luc Dallaire,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

D'accepter la liste ci-dessous détaillée des réparations à effectuer durant l'été sur les différents chemins de la municipalité et de demander une subvention de 15 000,00 \$ taxes non incluses au Projets Particuliers d'Amélioration par Circonscription Électorale (PPA-CE) :

Programmation été 2023

Gravelage et rechargement

Remplacement de ponceaux.

Adoptée à l'unanimité.

8.0 AQUEDUC

Le conseil discute de l'arrivée nouvelle de l'entreprise Aqua-Pro Électrique qui a repris les entretiens des systèmes UV installés aux bâtiments connectés au réseau d'aqueduc.

9.0 AVIS DE MOTION

Il n'y a pas d'avis de motion.

10.0 RÈGLEMENTS

Il n'y a pas d'avis de règlement à adopter.

11.0 AUTRES AFFAIRES

11.1 États financiers 2022

Résolution 2023-05-062

Considérant que la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c.r.l., comptables agréés a préparé et remis le rapport financier de l'année 2022 ;

Considérant que le rapport financier doit être accepté par les membres du Conseil municipal au début de l'année suivante ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par la conseillère Isabelle Loignon,
IL EST RÉSOLU

Que les rapports financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette sont déposés et acceptés tels

que préparés par la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c.r.l., comptables agréés ;

Que les conseiller-ère-s signeront l'attestation de lecture des rapports financiers de l'exercice 2022.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 Rapport annuel 2022 sur la sécurité incendie de la MRC

Résolution 2023-05-063

Considérant que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) ;

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette prend en compte le rapport annuel pour l'année 2022 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en avril dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

Considérant que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie « communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé «DSI» ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Marie-Andrée Vanzeveren,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

D'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risque en incendie au 31 décembre 2022, tel que présenté ;

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité.

11.3 PRABAM - Remise

Résolution 2023-05-064

Considérant qu' à la résolution 2022-11-139, il avait été décidé que la municipalité utiliserait une partie du montant du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) afin de faire l'acquisition d'un cabanon ;

Considérant qu' une soumission a été remise ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

D'accepter la soumission de l'entreprise Remises Gagnon Inc. au montant de 17 975,20 \$ plus les taxes applicables ;

D'autoriser la directrice générale à déboursier un montant du surplus non affecté si le montant final de l'achat de la remise et de la génératrice dépasse celui prévu au PRABAM.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 Suivi mise en commun

Remis à une séance ultérieure.

11.5 Inspecteur en voirie

Résolution 2023-05-065

Considérant que dans le cadre de la mise en commun de certains services avec la municipalité d'East Hereford, il a été décidé que les deux municipalités se partageraient un inspecteur en voirie ;

Considérant que l'inspecteur en voirie présentement à l'emploi de la municipalité d'East Hereford est prêt à prendre à sa charge la voirie de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

Que la municipalité d'East Hereford fournira à la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette une ressource humaine, soit son inspecteur en voirie ;

Que la présente entente entrera en vigueur en date du 5 juin 2023 et prendra fin dès qu'une des deux municipalités demandera la fin de celle-ci ;

Que l'inspecteur en voirie travaillera 25 heures par semaines durant la saison estivale, soit 10h30 assumées par Saint-Venant-de-Paquette et 14h30 assumées par East Hereford ;

Que la municipalité d'East Hereford facturera la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette aux 6 mois pour les heures de l'inspecteur en voirie effectués à Saint-Venant-de-Paquette ;

Que l'inspecteur en voirie de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette restera comme personne ressource pouvant remplacer ou accompagner le nouvel inspecteur en voirie ;

D'autoriser Monsieur le Maire Henri Pariseau et Madame la directrice générale et greffière-trésorière Adèle Grou à signer l'entente de services ;

Adoptée à l'unanimité.

11.6 Demande de fermeture de valve

Résolution 2023-05-066

Considérant qu' un citoyen résidant au 10 chemin du Village a fait la demande à la municipalité de fermer sa valve d'entrée d'eau extérieure afin qu'il puisse effectuer un raccordement de valve à son domicile ;

Considérant que le conseil propose plutôt de fermer la valve du réseau d'aqueduc pour quelques heures, le temps que les travaux puissent être effectués, par crainte de bris en fermant la valve de rue ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Luc Dallaire,
IL EST RÉSOLU

D'autoriser la fermeture de la valve du réseau d'aqueduc pendant quelques heures afin de permettre au citoyen résidant au 10 chemin du Village d'effectuer le raccordement de sa valve à son domicile ;

D'aviser les autres citoyens sur le réseau d'aqueduc qu'il y aura une interruption de service au moins 48 heures avant celle-ci.

Adoptée à l'unanimité.

11.7 Rabais Camp Kionata

Résolution 2023-05-067

Considérant que le camp Kionata a approché la municipalité afin de savoir si elle voulait également appliquer le rabais offert sur le camp de jour et le service de garde au transport ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

D'appliquer le rabais pour le camp Kionata au transport également.

Adoptée à l'unanimité.

11.8 Invitation tournoi de poches

Résolution 2023-05-068

Considérant que la MRC de Coaticook a remplacé son tournoi de golf annuel par un tournoi de poche ;

Considérant que ledit tournoi de poche aura lieu le 14 juillet 2023 à l'aréna de Coaticook ;

Considérant que les profits du tournoi seront remis pour la bourse des nouveau-nés ;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Desbiens,
APPUYÉE par le conseiller Luc Dallaire,
IL EST RÉSOLU

De procéder à l'achat de quatre (4) billets pour le dîner et le tournoi de poches de la MRC de Coaticook au coût de 60,00 \$ chacun.

Adoptée à l'unanimité.

11.9 Loisirs East Hereford

Résolution 2023-05-069

Considérant que la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette verse annuellement une contribution monétaire aux Loisirs d'East Hereford pour l'organisation de différentes activités de loisirs afin de permettre la participation des résidents des municipalités d'East Hereford et Saint-Venant-de-Paquette ;

Considérant que le comité des Loisirs d'East Hereford gère indépendamment de la municipalité d'East Hereford l'organisation de différentes activités de loisirs ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par la conseillère Isabelle Loignon,
IL EST RÉSOLU

D'autoriser le versement d'une contribution de 600,00 \$ au comité des loisirs de East Hereford pour le financement et l'organisation d'activités de loisirs afin de permettre la participation des résidents de Saint-Venant-de-Paquette aux différentes activités de loisirs ;

Adoptée à l'unanimité.

11.10 Demande de don Société canadienne du cancer

Les membres du conseil ne souhaitent pas faire de don pour cette campagne.

12.0 VARIA

12.1 Don cimetière

Résolution 2023-05-070

Considérant que la Municipalité souhaite apporter une contribution financière pour le cimetière municipal ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Isabelle Loignon,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

D'autoriser une dépense de 1 500,00 \$ à titre d'aide financière au cimetière de Saint-Venant-de-Paquette ;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à émettre un chèque pour ce montant.

Adoptée à l'unanimité.

12.2 Don pour la tonte de la pelouse au cimetière

Résolution 2023-05-071

Considérant que la tonte de la pelouse du cimetière est effectuée bénévolement ;

SUR PROPOSITION du conseiller Luc Dallaire,
APPUYÉE par la conseillère Marie-Andrée Vanzeveren,
IL EST RÉSOLU

D'allouer un montant de 300,00 \$ à l'achat d'essence pour la tonte de la pelouse du cimetière.

Adoptée à l'unanimité.

12.3 Lumières pour les boîtes à livres du sentier poétique

Résolution 2023-05-072

Considérant que des perce-oreilles se trouvent souvent dans les boîtes à livres du sentier poétique qui ne sont pas éclairés ;

Considérant que les perce-oreilles ont tendance à fuir la lumière ;

Considérant que la Municipalité possède des éclairages solaires qui ne sont pas utilisés ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,

APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

De faire don des éclairages solaires non utilisés aux Amis du Patrimoine afin qu'ils puissent être installés aux boîtes à livres pour repousser les perce-oreilles.

Adoptée à l'unanimité.

12.4 Distribution de compost et d'arbres

Une conseillère s'informe sur la distribution d'arbres et de compost cette année. La directrice générale l'informe que le compost sera récupéré au cours de la semaine. Il est également discuté qu'une toile géotextile sera installée sur le compost afin de préserver sa valeur nutritive. Le conseil demande également à ce que les variétés d'arbres suivantes soient demandées à la MRC de Coaticook :

- Merisier ;
- Pin blanc ;
- Érables à sucre.

12.5 Fouineur

Le conseil demande à ce que quelques informations soient partagées dans le fouineur.

12.6 Point de dépôt panier biologiques

Des producteurs maraîchers ont fait une demande afin de pouvoir laisser leur panier biologique à proximité du Centre communautaire dans le cas où leurs clients ne pourraient pas être à l'heure à un rendez-vous. Le conseil accepte que le kiosque de l'Indian Stream puisse être utilisé comme point de dépôt.

13.0 RAPPORTS

13.1 Élus

Monsieur le Maire Henri Pariseau fait un résumé des réunions auxquelles il a assisté. Il discute aussi du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) ainsi que de la ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec que la Municipalité ne recevra pas cette année.

Le conseiller Luc Dallaire fait un suivi sur sa rencontre avec la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC).

Le conseiller Claude Desbiens informe les membres du conseil que la soirée loisirs aura lieu le vendredi 12 mai à 19h00. Il fait également un suivi sur les nichoirs qui ont été installés sur le terrain de la Municipalité.

La conseillère Isabelle Loignon rappelle au conseil que le bee des Amis du Patrimoine aura lieu le samedi 13 mai 2023.

La conseillère Marie-Andrée Vanzeveren informe le conseil des avancements du projet de halte paysage.

13.2 Directrice générale par intérim

La directrice générale par intérim présente au conseil une soumission reçue pour le remplacement du tuyau menant à la fosse septique. Il est décidé que d'autres soumissions seront demandées aux entrepreneurs du

coin, soit aux entreprises H. M. Lambert et Éric et Georges Beloin avant de procéder à une prise de décision.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une citoyenne demande des informations sur l'avancement du dossier des squatteur sur un terrain dans la municipalité.

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2023-05-073

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Marie-Andrée Vanzeveren,
APPUYÉE par la conseillère Isabelle Loignon,
IL EST RÉSOLU

De lever la séance, il est 21h08.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Henri Pariseau
Maire

Madame Adèle Grou
Directrice générale et greffière-
Trésorière par intérim

Je, Henri Pariseau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Je, soussignée Adèle Grou, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-dessus. Si certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget, ceux-ci seront financés à même le surplus général du présent exercice.